

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
MERCREDI 13 MARS 2019 – 10H30**

Compte-rendu

Nombre de membres : 101 / Nombre de Présents : 62 / Nombre d'absents : 38 / Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 63

Votes pour : 63

Votes contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le douze Mars, à 10 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 5 Mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mmes et MM. Alain ALEXANDRE, Michel AUBERT, Philippe AUVRAY, Daniel BAILLEAU, Roger BELLANGER, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Huguette BRIFFAULT, Michel LOUVEL (suppléant de Marcel BRIONNE), Marc CARRE, Philippe CHALLIER, Irène COJEAN, Pierre CORREYEUR, Gilbert COUPARD, Didier DEMONCHEAUX, Serge DRUGEON, André DUBOC, Benoît DUBREUIL (a donné pouvoir à Sylvain JARRY), Claude DUPUIS, Daniel DURAND, Amale EL KHALEDI, Eric FORESTIER, Yvon FREMONT, Bernard FRETIGNY, Serge GODARD (suppléant de Sylvain GANDAIS), Alain GAUMONT, Hubert GOUSSET, Roger GRIPPON, Alain GUERREE, Bernard GUILLAUME, Louis HAMEL, Charles HAUTON, Sylvain JARRY, Jacques LE ROYER (suppléant de Philippe JEANNE), Henri KONING, Jean-Claude LALANDE, Jérôme LARCHEVEQUE, Claude LEBEURRIER, Jean-Pierre LAVENANT, Pierre Marie LECIRE, Antony GILMAS (suppléant de Alain LENORMAND), Jean LECLERC, Jean-Claude LEROY, Rémi LEROYER, Yannick LEVENEZ, Henri LEVESQUE, Michel LEVESQUE, Jean-Claude LOSSOUARN, Jean-Pierre MARTIN, Bernard MASSE, Antoine MOREAU, André NEVEU, Gérard OLIVIER, Dominique ONFROY, Jean-Kléber PICOT, Gérard POULAIN, Pascal POUSSIN, Daniel ROUSSEAU, Jean-Pierre SALLES, Dominique TAFFOREAU, Jean Paul THEBAULT, Gérard VEGEE, Louis WINTENBERGER,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 101.

Étaient excusés ou absents : Mmes et MM. Thierry AUBIN, Denis BEUCHER, Philippe BIGOT, Henri BONNEL, Francis BOURDELOIS, Isabelle BRIANCOURT, Jean-Claude CARBONNEL, Annick CHANDEBOIS, Hubert CHRISTOPHE, Sébastien COURTEILLE, Didier COUSIN, Bernard DAVY, Ahamada DIBO, Alain DUVAL, Marcel GAUTIER, David GENETAY, Yves GOASDOUE, André GRUDE, Michel JULIEN, Thierry LAIGRE, Gilbert LAINE, Etienne LAMBERT, Alain LANGE, Christophe LECORDIER, Serge LERENDU, Virginie LEROI, Dominique LEVASSEUR, Dominique MARCHAND, Jean-Pierre MARIE, Bruno MESNIL, Jean-Pierre PITROU, Marc QUEROLLE, Davis RIDRAY, Bertrand ROBERT, Denis ROBILLARD, Jean-Paul SAUVAGET, Bernard SURCIN, Marc TOUTAIN.

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur Thierry POULEN, Trésorier d'Alençon et Monsieur Franck NAUDIN représentant Naldéo.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON est élu secrétaire de séance

Monsieur le Président accueille les membres du Comité syndical, les remercie de leur présence et énonce le nom des absents.

Il donne l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale, et propose de retirer 3 points inscrits à l'ordre du jour :

- Note d'opportunité Bois Energie et Missions de CEP « Délibération forfait prestation » ;
- Délibération participation projet photovoltaïque ;
- Délibération participation projets éolien.

1) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2018

Monsieur le Président rappelle que le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2018 a été transmis à chaque délégué du Comité syndical par courriel du 27 décembre 2018.

Après échanges de vues, les membres du Comité syndical décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2018 tel qu'il leur a été transmis par courriel du 27 décembre 2018.

2) Approbation des comptes administratifs 2018 (vote)

En ce qui concerne l'éclairage public, de plus en plus de compétences sont transférées au Te61. Les communes souhaitent changer leur éclairage par du led.

Au sujet des subventions d'investissement, le Président fait un point sur le FACÉ. Il explique que les dotations diminuent (notamment celle du FACÉ) et qu'il faut trouver d'autres fonds complémentaires pour effectuer les travaux. Il évoque la création d'une SEM (Société d'Economie Mixte).

Le compte administratif 2018 du budget annexe bornes est également présenté par le président. Ce compte administratif n'apporte aucune remarque particulière de la part des membres présents.

Le président donne ensuite lecture du compte administratif 2018 « Chaufferie bois » commune de Rânes. Ce compte administratif n'a fait l'objet d'aucune question de la part des élus présents.

Après avoir donné la parole à Monsieur Roger BELLANGER, le doyen de l'assemblée, celui-ci préside l'assemblée afin de soumettre aux votes les comptes administratifs évoqués ci-dessous.

Après en avoir délibéré, et en l'absence de l'intéressé, les comptes administratifs 2018

- Budget principal
- Budget annexe bornes
- Budget annexe chaufferie bois

sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur PICOT intervient à propos des emprunts. Il demande si le Te61 avait négocié les emprunts. Le Président lui répond que le Te61 ne les a pas négociés (l'enjeu ne valait pas le travail).

3) Approbation des comptes de gestion du budget principal et annexes année 2018 (vote)

Monsieur le Président rappelle que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier d'Alençon à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les

écritures, le Comité syndical approuvent les comptes de gestion des budgets (général, bornes, chaufferie bois) dressés par le Receveur pour l'exercice 2018.

4) Affectation des résultats 2018

Après avoir procédé aux votes des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018

- Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 du budget principal s'élevant à 10 658 150.16 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	1 867 391.89 €
Affectation de l'excédent reporté au compte 002 :	8 790 758.27 €

- Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du budget Bornes de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement au compte 002	63 332.91 €
Déficit d'investissement au compte 001	486 149.61 €

- Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 s'élevant à 10 000.20 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	4 539,00 €
Affectation de l'excédent reporté au compte 002 :	5 461.20 €

5) Création d'un Budget annexe PCRS non assujetti à la TVA (Plan Corps de Rue Simplifié) (vote)

Suite au positionnement du Te61 comme autorité locale compétente, validé par le Comité syndical, il est prévu de créer un budget annexe Plan Corps de Rue Simplifié pour identifier les dépenses par rapport au budget principal.

- La section de fonctionnement s'équilibre à : 12 600 €
- La section d'investissement s'équilibre à : 142 200 €

Monsieur le Président explique qu'il faut avoir référencé les réseaux « éclairage public » au 1^{er} janvier 2020 pour les communes urbaines et en 2026 pour les communes rurales. Il ajoute que le Te61 a un marché avec les entreprises pour l'éclairage public.

Le Président fait part également aux membres du recrutement d'une géomaticienne, au Te61, chargée de la mise en œuvre des Plans de Corps de Rue Simplifiés. Il précise qu'il ne s'agit pas pour le Te61 de faire de la marge mais plutôt d'équilibrer les comptes et de vendre un service compétitif aux communes.

Après cet exposé, la création d'un budget annexe PCRS est adoptée à l'unanimité.

6) Création d'un budget annexe GNV assujetti à la TVA (vote)

Le Président rappelle que le Te61 va installer une station de Gaz Naturel pour Véhicules sur son site. Cette station sera accessible à quelques partenaires privés (IVECO, GRDF, Le Conseil Départemental et autres).

Le but de la station est de réunir une flotte d'une vingtaine de véhicules qui viendront faire le plein au Te61. Elle servira de tremplin, d'exemple pour de nouvelles installations.

Chaque trimestre, une facture sera envoyée aux entreprises qui utiliseront la station.

Pour que ce projet puisse aboutir, il est nécessaire de créer un budget annexe GNV assujetti à la TVA.

Le Président envisage, à moyen terme, un maillage du Territoire Ornais en station Avitaillement BIO GNV.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 9 510 €

La section d'investissement s'équilibre à : 160 000 €

Après délibération, les membres du Comité syndical décident, à l'unanimité, d'adopter la création d'un budget annexe GNV assujetti à la TVA.

7) Création d'un budget annexe Photovoltaïque assujetti à la TVA (vote)

Le Président donne l'exemple du projet d'Argentan qui a abouti par la signature d'une convention avec le Te61 et le Communauté de Commune d'Argentan.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 2 000 €

La section d'investissement s'équilibre à : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter la création d'un budget annexe Photovoltaïque assujetti à la Tva.

8) Délibération acceptation du transfert de compétence « chaufferie Bois et réseau de chaleur » Tourouvre-Au-Perche (vote)

Monsieur Le Président indique que les projets de chaufferies alimentées par le bois entrent dans la transition énergétique. Il donne l'exemple de Tourouvre-au-Perche qui a transféré la compétence au Te61. Elle sera équipée d'une chaudière Bois qui alimentera 8 à 9 bâtiments de collectivité.

Monsieur CARRÉ demande une précision. Notamment sous quelle forme le bois est utilisé, s'il est en copeaux.

Le Président reprend par l'affirmatif et insiste sur le fait qu'il faut réussir à monter un circuit court pour avoir le bois.

La délibération d'acceptation du transfert de compétence « chaufferie Bois et réseau de chaleur » de Tourouvre-Au-perche au Te61 est accepté à l'unanimité par les membres du comité syndical.

9) Création d'un budget annexe chaufferie Bois Tourouvre-Au-Perche assujetti à la TVA (vote)

La section de fonctionnement s'équilibre à : 10 000 €

La section d'investissement s'équilibre à : 50 000 €

La création d'un budget annexe chaufferie Bois Tourouvre-Au-Perche assujetti à la TVA est adopté, à l'unanimité, par les membres du Comité syndical.

10) Délibération Participation Financière – Projets méthanisation (vote)

Le Président informe le Comité syndical du projet d'installation d'unités de méthanisation sur les communes de LONRAI et CHEMILLY. Il présente les bénéfices de ces unités de méthanisation :

- Solution de valorisation des déchets organiques du territoire,
- Production d'énergies alternatives utilisées sur le territoire,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Production de BIO GAZ pour les futures stations GNV,

- Diminution de l'utilisation d'engrais chimique.

Le Président explique qu'il faut anticiper les diminutions des dotations (notamment celle du FACÉ) et qu'il est nécessaire de trouver d'autres alternatives en investissant dans des projets entrant dans la Transition Énergétique. Il demande l'autorisation de proposer une aide forfaitaire pour les études de raccordement au réseau (gaz naturel) des unités de méthanisation. Un forfait de 1 000 € serait demandé par étude de raccordement en injection sur le réseau GNV.

Le Président demande également que le Bureau syndical soit compétent pour l'attribution de ces aides.

Monsieur Jean-Pierre MARTIN intervient en demandant le coût réel de l'installation avant de rentrer au capital.

Deux élus se sont abstenus au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent l'étude de faisabilité à hauteur de 1 000 € et adoptent à la majorité le projet Méthagri de Chemilly.

11) Délibération règlement jeu-concours AMO (vote)

Le Président rappelle aux membres présents que le Te61 participe, comme chaque année, à l'Assemblée Générale des Maires de l'Orne qui se déroulera le **4 Avril prochain**.

A cette occasion, le Te61 tient un stand et anime un jeu-concours. Le lot gagnant étant un radar pédagogique d'une valeur d'environ 2 500 € (sans la pose).

La délibération proposée a pour objectif de faire valider le principe de ce jeu-concours et son règlement.

Les conditions du jeu-concours sont les suivantes :

- Sous la forme de bulletin papier à remplir et à déposer dans l'urne.
- La collectivité gagnante sera désignée par tirage au sort.
- Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

La délibération relative au règlement du jeu-concours AMO a été adoptée, à l'unanimité, par le Comité syndical.

12) Création d'un poste d'informaticien (administrateur réseaux) (vote)

Le Président explique que le départ de l'informaticien actuellement en poste au Te61 nécessite la création d'un nouveau poste. Il propose donc aux membres du Comité syndical de voter la création d'un poste d'informaticien « administrateur réseaux » afin de gérer le parc informatique.

Cet agent interviendra également sur le poste « Développeur en informatique » afin de créer un binôme.

La création d'un poste d'informaticien « administrateur réseau » est adoptée, à l'unanimité, par le Comité syndical.

13) Création d'un poste de Chargé d'Affaires ER et GAZ (vote)

Le Président rappelle que le Territoire d'Énergie Orne exerce de plus en plus de compétences et qu'en raison des projets à venir, il est nécessaire de recruter un technicien spécialisé dans le domaine de l'électrification rurale et du gaz.

Le Président propose aux membres du Comité de voter la création d'un poste de Chargé d'Affaires ER et GAZ.

Après délibération, les membres du Comité syndical ont adopté, à l'unanimité, la création d'un poste de Chargé d'affaires ER et GAZ.

14) Vote des budgets primitifs 2019 (vote)

- Le Budget principal : Le Président au Comité syndical le projet de budget primitif 2019 pour le budget principal du Te61.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2019 de la manière suivante :

- Dépenses et recettes d'investissement :	65 975 674 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement :	15 196 358 €
- TOTAL	: 81 172 032 €

- Le Budget annexe bornes :

Monsieur Le Président présente au Comité syndical le projet de budget primitif 2019 pour le budget annexes Bornes du Te61.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2019 de la manière suivante :

- Dépenses et recettes d'investissement :	675 934 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement :	794 349 €
- TOTAL	: 1 470 283 €

- Le Budget annexe chaufferie bois Rânes :

Pour faire suite au transfert de compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » de la commune de Rânes, Monsieur Le Président présente au Comité syndical le projet du budget annexe 2019 « chaufferies bois ». Il sera dénommé « chaufferie bois Rânes » pour bien le dissocier.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2019 de la manière suivante :

- Dépenses et recettes d'investissement :	239 539 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement :	26 005 €
- TOTAL :	: 265 544 €

15) Délibération adhésion au SDEC Énergie pour le groupement d'achat Gaz (vote)

Le Président indique à l'assemblée que, depuis le 1^{er} Juillet 2007, le marché de l'Énergie (électricité et gaz) est ouvert à la concurrence. La mise en concurrence est obligatoire pour certaines catégories de contrat.

Le SDEC Énergie du Calvados a décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Le Président propose d'adhérer à ce groupement pour répondre aux besoins du Te61 (maison de l'Énergie et station GNV). Il demande aux membres présents de bien vouloir en délibérer.

La délibération d'adhésion au SDEC pour le groupement d'achat gaz est adoptée, à l'unanimité, par les membres du Comité syndical.

16) Rapport Naldéo : contrôle de la concession électricité

Il en ressort une augmentation assez forte des durées de coupure dues aux tempêtes successives dans l'Orne. Les ratios d'incidents en HTA restent bas dans l'Orne. Cela permet de conserver une qualité de fourniture satisfaisante.

Les coupures sont semblables à la moyenne nationale. Naldéo note une baisse constante et régulière quant au contrôle de la qualité de tension.

Le taux d'enfouissement Haute Tension est assez bas dans l'Orne. Enedis a fait des efforts pour la création des réseaux souterrains.

Naldéo fait remarquer que l'Orne est le département qui compte le plus de kilomètres de lignes aériennes par rapport au national.

Il faudrait gagner 0.5 % par an de taux d'enfouissement. A voir le cahier des charges avec Enedis pour rénover les réseaux et en enfouir.

L'âge des réseaux est aussi une particularité dans le département de l'Orne : la plupart ont plus de 40 ans et sont plus sensibles aux aléas climatiques.

Points de fragilité :

- Réseaux aérien nus de faible section,
- Réseaux enfouis à Câble Papier Intégré (CPI).

Postes HTA/BT et transformateurs :

- Il reste 204 postes « tour » sur le territoire ornais. 10 par an sont traités (5 par Enedis).

Investissement du concessionnaire :

- Enedis investit 2.5 millions d'euros sur les Postes Sources.

17) Affaires et questions diverses (sans vote)

Le Président revient sur certains points :

- Création d'une SEM (Société d'Economie Mixte) :

La création d'une SEM est en cours. Le Président explique qu'il faut anticiper la diminution des dotations (notamment celle du FACÉ) et qu'il faut trouver d'autres solutions pour trouver les fonds complémentaires pour faire les travaux.

- Véhicules GNV :

Après l'analyse comparative des prix des véhicules GNV, les marques WOLKSWAGEN et SEAT ont été retenues pour remplacer le parc de véhicules diesel du Te61.

- Station GNV :

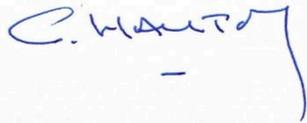
Le Président explique aux membres du Comité syndical l'objectif de la mise en place d'une station sur le site du Te61. Il leur précise que le but est de réunir une flotte d'une vingtaine de véhicules qui viendront faire le plein au Te61. Certains sont intéressés par le projet comme la ville d'Alençon, la CUA, le Conseil Départemental, Ivéco. Après analyse lors de la Commission d'Appel d'Offres du 12 Mars 2019, l'entreprise GN DRIVE a été retenue.

Le Président lève la séance en indiquant la date de la prochaine Assemblée Générale : **le 12 Juin 2019 à 14 h.**

La séance est levée à 13 h.

Le secrétaire de séance,

Charles HAUTON.



Le Président,

Philippe AUVRAY.

